

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Vehicles & Industrial Products Division 11 Laurier St./11, rue Laurier 7A2, Place du Portage, Phase III Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet CAMIONS À PLATE-FORME	AVEC GRUE			
Solicitation No N° de l'invitation			Amendment No N° modif.	
F2519-160015/A		005		
Client Reference No N° de réfe	érence du client	Date		
F2519-160015		2017-0	1-03	
GETS Reference No N° de réfe	érence de SEAG			
PW-\$\$HP-923-71784				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° V	ME	
hp923.F2519-160015				
Solicitation Closes -	L'invitation prer	าd fin	Time Zone	
at - à 02:00 PM			Fuseau horaire	
on - le 2017-01-10			Eastern Standard Time	
F.O.B F.A.B.			EST	
	✓ Other-Autre			
Plant-Usine: Destination:	Guioi 7tau oi	1-		
Address Enquiries to: - Adresse	er toutes questions a:		yer ld - ld de l'acheteur	
Martin, Erik			923	
Telephone No N° de téléphone	9	FAX No N° de FAX		
(873) 469-3318 ()		() -		
Destination - of Goods, Services Destination - des biens, service				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur	/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sig (type or print)	gn on behalf of Vendor/Firm
Nom et titre de la personne autorisée à si de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	_
Signature	Date



Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur F2519-160015/A HP923

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F2519-160015

CETTE MODIFICATION 005 À L'INVITATION EST ÉMISE POUR AFFICHER LES QUESTIONS ET RÉPONSES #30, 31 ET 32 AINSI QUE L'ANNEXE A – SPÉCIFICATIONS – CAMIONS À PLATE-FORME AVEC GRUE (RÉVISÉE LE 3 JANVIER 2017). UNE MODIFICATION A ÉTÉ FAITE À L'ARTICLE 2.1.5 ET L'ARTICLE 2.1.8 A ÉTÉ RETIRÉ.

Invitation #F2519-160015/A Camions à plate-forme avec grue - Question & Réponses

Q #	Questions	Réponses	Modifie Spécs?
	Dans l'appel d'offres, il est mentionné que le camion doit porter une charge de 16 000 kg.	Exigence modifiée.	Oui.
30	Question: S'agit-il de la charge utile du camion et de la remorque? S'il s'agit du camion seulement, en NÉ., c'est illégal puisqu'on peut seulement immatriculer un châssis de 26 000 kg au total.		
	En ajoutant un autre essieu, ce serait possible (direction double). Ainsi, il serait possible pour le camion de porter légalement 16 000 kg sur une pesée.		
	Question : Pouvez-vous indiquer si une direction double serait acceptable?		
	L'article n° 2.1.8 indique : Longerons de châssis arrière en porte-à-faux 120 po min. à 140 po max. à partir de l'essieu du milieu du pont tandem	Élément retiré.	Oui.
31	Question: Les directives interprovinciales concernant les poids et dimensions indiquent que le déport du dispositif d'attelage (lorsqu'on tire une remorque) = max 1,8 m (environ 70 po) à partir de l'essieu du milieu du pont tandem. Quel effet cela aura-t-il sur le porte-à-faux lorsqu'on tire une		

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur F2519-160015/A 005 HP923

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./ N° CCC - FMS No/ N° VME

F2519-160015

	remorque?		
	Article 2.5 Carburant, surtout l'article 2.5.2, qui demande des « filtres primaire et secondaire à élément remplaçable ».	Il s'agit d'une option acceptable.	No.
32	Les fabricants de moteurs n'utilisent plus les filtres primaire et secondaire à élément remplaçable à deux étages et utilisent maintenant un système de filtration plus efficace à un étage qui filtre mieux le carburant.		
	Question: Serait-il acceptable de fournir un système de filtration à un étage avec un séparateur carburant/eau?		

RETIRER : Annexe « A » – Spécifications - Camions à plate-forme avec grue (Révisée le 23 novembre 2016) dans son intégralité.

INSÉRER:

Annexe « A » – Spécifications - Camions à plate-forme avec grue (Révisée le 3 janvier 2017)

OBJECTIF:

La Garde côtière canadienne a besoin de deux (2) Camions à plate-forme avec grue pour ses base de Prescott, ON et Dartmouth, N-É.

Les camions doivent respecter les exigences obligatoires suivantes :

POINT	DESCRIPTION RENCONT EXIGE OBLIGATION		NCES
		Oui	Non
1.0	Généralités		
1.1	Conditions d'utilisation		
1.1.1	Le véhicule doit fonctionner de façon satisfaisante par des températures ambiantes de -40 °C jusqu'à 45 °C.		
1.2	Manuels		
1.2.1	Fournir deux (2) exemplaires chacun du manuel d'utilisation du véhicule et de la grue. Un (1) exemplaire du manuel d'entretien et de celui des pièces de rechange de la grue peut être en format numérique. Dans les deux		

Solicitation No. - N° de l'invitation F2519-160015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur HP923

Client Ref. No. - N° de réf. du client F2519-160015

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

	(e : n	г т
	langues officielles.	
1.3	Peinture	
1.3.1	La cabine de l'équipement doit être peinte en rouge de la Garde côtière canadienne : RAL 3000	
1.3.2	Le châssis et la plate-forme doivent être peints en noir.	
1.3.3	La peinture de la grue doit être la couleur standard du fabricant utilisée pour les grues.	
1.4 1.4.1	Livraison	
	Avant la livraison, lubrifier et entretenir l'unité avec tous les produits de lubrification adéquats pour les conditions d'utilisation climatiques du véhicule.	
1.4.2	Il doit y avoir un centre d'entretien autorisé par le fabricant pour le camion et la grue dans un rayon de 100 km par rapport aux secteurs suivants : Dartmouth, N.S/NÉ ou Prescott, ONT (selon le cas)	
1.5	Inspection	
1.5.1	L'inspection finale sera effectuée par le destinataire.	
2.0	Exigences détaillées	
2.1	Châssis	
2.1.1	Essieu avant reculé	
2.1.2	Suspension pneumatique équilibrant la charge	
2.1.3	Essieu directeur à capacité minimale de 9 000 kg (19 840 lb), pneus simples à bande large	
2.1.4	Ponts tandem à capacité minimale de 20 000 kg (44 000 lb), écartement d'essieux de 152 cm (60 po), essieux équilibrant la charge, pneus jumelés	
2.1.5	PNBV minimal de 60 000 livres (27 215 kg)	
2.1.6	Longerons de châssis doubles à partir de l'arrière de la cabine (comme indiqué par le fabricant de grues)	
2.1.7	Empattement minimal de 6,40 m (252 po) [essieu du milieu de l'avant jusqu'à l'essieu du milieu du pont tandem]	
2.1.9	Crochet d'attelage doit avoir une charge verticale minimale de 8 tonnes avec les connexions électriques et d'air pour le remorquage	
2.2	Moteur	
2.2.1	Moteur diesel de 373 kW (500 HP) minimum	
2.2.2	Couple minimal de 2 033 Nm (1 500 lb-pi)	
2.2.3	Frein moteur par compression	
2.2.4	Chauffe-bloc	
2.2.5	Préchauffeur autonome de moteur diesel avec minuterie	
2.2.6	Séparateur d'eau-carburant chaud	
2.2.7	Tuyaux d'échappement verticaux	
2.2.8	Vitesse de croisière minimale de 105 km/h (65 mi/h)	
2.2.9	Silencieux	
2.3	Boîte de vitesses et bloc d'entraînement d'essieu	
2.3.1	Minimum : Boîte de vitesses manuelle à 13 vitesses avec refroidisseur	
2.3.2	Accès facile pour installer la prise de force sur la boîte de vitesses	
2.3.3	Rapport d'engrenages d'essieu directeur permettant de conduire de façon économe 75 % du temps sur les routes à deux voies, à une vitesse de	
2.3.4	100 km/h (62,5 mi/h) avec un poids brut de 30 000 kg (66 000 lb) Différentiels complètement blocables	
2.3.5	Dispositif de blocage pour le différentiel inter-essieu	
2.0.0	Dispositif de biocage pour le différentier litter-essieu	

Solicitation No. - N° de l'invitation F2519-160015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur HP923

Client Ref. No. - N° de réf. du client F2519-160015

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2.3.6	Les spécifications de la prise de force doivent être égales ou supérieures	
2.0.0	aux exigences pour la grue fournie.	
2.4	Freins	
2.4.1	Système de freinage antiblocage	
2.4.2	Freins à disque pneumatiques	
2.5	Carburant	
2.5.1	Contenance du réservoir de carburant minimale de 416 l (110 gallons US)	
2.5.2	Filtres à carburant principal et secondaire remplaçables	
2.5.3	Séparateur carburant-eau	
2.6	Roues et pneus	
2.6.1.	Jantes d'au moins 22,5 po	
2.6.2	Roues en aluminium	
2.6.3	Bavettes pare-gouttes à l'arrière, aucune publicité	
2.6.4	Pneus radiaux	
2.6.5	Pneus à bande large de dimension minimale de 425/65R et gamme de	
	charge L	
2.7	Cabine et accessoires	
2.7.1	Volant inclinable et télescopique de 18 po	
2.7.2	Radio BP et espace de rangement supérieurs	
2.7.3	Commandes et orifices pour appareil de chauffage et climatisation	
2.7.4	Ensemble d'isolation pour la cabine	
2.7.5	Vitre arrière teintée	
2.7.6	Servodirection	
2.7.7	Suspension de cabine pneumatique	
2.7.8.	Deux sièges pneumatiques à dossiers hauts dotés d'accoudoirs et de	
2.7.9	supports lombaires Revêtement de plancher en caoutchouc et tapis en caoutchouc	
2.7.10	Miroirs électriques extérieurs chauffés et ajustables	
2.7.10	Miroirs convexes chauffés installés sur les portières	
2.7.11	Miroirs convexes installés sur les ailes gauche et droite	
2.7.13	Fenêtres électriques gauche et droite	
2.7.14	Pare-chocs avant en acier inoxydable/aluminium	
2.7.15	Ouvertures pour insérer des crochets de remorquage avant	
2.7.16	Porte-plaques d'immatriculation avant et arrière	
2.7.17	Doubles avertisseurs pneumatiques montés sur le toit	
2.7.18	Verrous électriques de portières	
2.7.19	Radio AM/FM avec lecteur de disques compacts et mains libres Bluetooth	
2.7.20	Radio BP avec mains libres Bluetooth	
2.7.21	Visière(s) de pare-brise de toit de cabine	
2.7.22	Déflecteur de capot	
2.7.23	Commande de vitesse de moteur variable pour la grue	
2.7.24	Détecteur(s) de fumée et de monoxyde de carbone	
2.7.25	Compartiment de rangement entre les sièges installé sur le plancher	
2.7.26	Porte-gobelets pour conducteur et passager	
2.7.27	Fenêtre pour angles morts installée dans la portière du passager	
2.7.28	Poignées extérieures pour conducteur et passager	
2.7.29	Port de charge USB et prise 110 V c.a.	
2.8	Système électrique	
2.8.1	Alternateur service rigoureux : 160 A minimum	
2.8.2	Batteries service rigoureux : 2 500 CCA minimum	
2.8.3	Sectionneur de batterie manuel dans la cabine	

Solicitation No. - N° de l'invitation F2519-160015/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur HP923

Client Ref. No. - N° de réf. du client F2519-160015

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2.8.4	Tous les feux extérieurs sauf les phares doivent être des feux à DEL étanches	
2.8.5	Raccordements et câblage d'éclairage complètement scellés	
2.8.6	Phares stroboscopiques jaunes d'avertissement à DEL installés dans les coins	
2.8.7	Feux de détresse	
2.8.8	Phares à halogène, ce qui inclut les feux de position de jour	
2.8.9	Protection anti-décharge de la batterie	
2.8.10	Phares antibrouillard	
2.8.11	Bornes de recharge de batterie extérieures	
2.8.12	Feux de gabarit à DEL montés sur le toit	
2.8.13	Feux de gabarit à DEL montés sur le bas de la cabine	
2.8.14	Appareil de chauffage de cabine diesel supplémentaire installé à l'extérieur	
2.9	Instruments et commandes	L
2.9.1	Horomètre de prise de force installé dans le tableau de bord	
2.9.2	Voltmètre	
2.9.3	Indicateur de température de liquide de refroidissement	
2.9.4	Jauge de carburant	
2.9.5	Compte-tours	
2.9.6	Indicateur de vitesse et odomètre (km)	
2.9.7	Indicateur de température de boîte de vitesses	
2.9.8	Avertisseur pneumatique	
2.9.9	Système d'avertissement de secours	
2.9.10	Enregistreur chronologique électronique	
2.9.11	Dispositif de contrôle de la stabilité électronique	
2.9.12	Affichage d'informations relatives au moteur	
2.9.13	Manomètre du turbo	
2.9.14	Indicateur de dépression de filtre à air	
2.9.15	Manomètre à air	
2.9.16	Indicateur de température d'huile d'essieu arrière	
2.9.17	Indicateur de charge installé dans le tableau de bord	
2.9.18	Voyant d'alarme « Crane not Secure » (grue non immobilisée) installé dans le tableau de bord	
2.9.19	Interrupteur de surpassement de ventilateur de moteur	
2.10	Grue hydraulique repliable articulée	
2.10.1	Fournir et installer en arrière de la cabine une grue hydraulique repliable	
	articulée avec tout l'équipement hydraulique et la quincaillerie nécessaires.	
2.10.2	Portée minimale de 15 m (49.2 pi)	
2.10.3	Capacité de levage minimale de 9 400 kg (20 723.5 lb) à 2.5 m (8.5 pi) et 1 460 kg à 15 m (49.2 pi)	
2.10.4	Angle de pivotement minimal de 400°	
2.10.5	Point d'arrêt de rotation lorsque la grue est orientée vers l'avant	
2.10.6	Grue dotée d'un rotateur hydraulique avec un bras de suspension supérieur	
0.40.0	pour une mise à niveau automatique	
2.10.8	Diamètre d'arbre maximal de 2,75 po et trou d'un diamètre de 0,9 à 1 po pour la goupille de raccordement de l'appareil de levage	
2.10.9	Commande hydraulique supplémentaire (sixième) pour accessoire futur (verrou hydraulique de de l'appareil levage)	
2.10.10	Commande à distance sans fil avec fonction de démarrage et d'arrêt de moteur	
2.10.11	Vérins de stabilité à double effets/stabilisateurs à rallonge hydraulique alignés sur la grue	
2.10.12	Pattes de support de vérins et supports de rangement	
2.10.13	Écartement de 4,06 m (160 po) minimal pour les stabilisateurs avant	

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur F2519-160015/A 005 HP923

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME F2519-160015

2.10.14	Voyant d'alarme de cabine pour grue n'étant pas en position de rangement	
	(crane not parked)	
2.10.15	Fluide hydraulique synthétique ou semi-synthétique AW32 à impacts	
	environnementaux réduits	
2.10.16	Raccordements et câblage étanches	
2.10.17	Réservoir hydraulique installé sur châssis et accessible pour entretien	
	répondant aux exigences pour la grue fournie	
2.11	Plate-forme	
2.11.1	Barres de protection des deux côtés de la plate-forme	
2.11.2	Largeur minimale de 2,59 m (102 po) [en incluant les barres de protection]	
2.11.3	Longueur appropriée pour les dimensions finales du châssis et l'installation	
	de la grue – 6,70 m (22 pi)	
2.11.4	Feux de gabarit/signalisation jaunes à DEL au milieu des côtés de la plate-	
	forme	
2.11.5	Surface de la plate-forme en bois dur	
2.11.6	Ridelle frontale de protection conforme aux normes de Transports Canada	
	installée sur toute la partie arrière exposée de la cabine	
2.11.7	Ridelle frontale devant être dotée de deux (2) baladeuses et d'un phare	
	stroboscopique jaune faisant face à l'arrière	
2.11.8	Poignées et échelle/escalier pour trois (3) points de support, installés aux	
	coins avant de la plate-forme à des fins d'accessibilité	
2.11.9	Revêtement LINE-X ou produit équivalent pour les surfaces de marche de la	
	plate-forme	
2.11.10	Peinture anticorrosion pour toutes les surfaces métalliques	
2.12	Zone du caisson	
2.12.1	Conforme à la norme 10 du Code national de sécurité sur l'assujettissement de la cargaison.	
2.12.2	Les parois latérales et arrière doivent avoir une hauteur minimale de 1,22 m	
2.12.2	(48 po), être amovibles, être fabriquées en aluminium et être dotées de	
	portes arrière battantes. La longueur maximale d'une section est de 1,22 m	
	(48 po).	
2.12.3	Deux (2) compartiments de rangement en aluminium (un [1] par côté),	
	longueur minimale de 91,5 cm (36 po), portes verrouillables, montés sur	
	châssis.	
2.12.5	Les supports doivent être situés à une distance minimale de 50,8 cm (20 po)	
	de l'arrière ou de l'avant du caisson.	
2.12.6	Ne doit pas nuire à l'assujettissement de la cargaison.	
2.12.7	Portes en aluminium arrière avec crochets d'embrasse Tous les	
	panneaux latéraux doivent être en aluminium et amovibles.	
2.12.8	Supports de rangement pour deux pattes de vérins de stabilité	

TOUS LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.

arrondis pour minimiser l'usure des sangles d'arrimage.

Les treuils et les cliquets doivent être situés sur la plate-forme, du côté du

Les treuils, les cliquets, les points d'arrimage et les ancrages doivent être

Conforme à la norme 10 du Code national de sécurité sur l'assujettissement

Tous les bords des surfaces de la plate-forme applicables doivent être

Assujettissement de la cargaison

installés sous le côté de la boîte.

conducteur.

de la cargaison.

2.13

2.13.1

2.13.2

2.13.3

2.13.4